

Diagnosticteur/euse immobilier

RNCP34166 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	232r
Formacode(s)	42101
Code(s) ROME	F1103, H1301
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	10/09/2019
Date d'échéance	10/09/2024

Certificateur(s)

SONELO · SIRET : 49343210800022

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le/la diagnostiqueur/euse immobilier intervient sur un bien immobilier avant sa vente, sa location ou la réalisation de travaux sur celui-ci. Il/elle ausculte les logements et examine la conformité des lieux avec les obligations légales qu'elles soient relatives à la santé, à la surface, à la sécurité. Il/elle effectue tous les diagnostics obligatoires qui peuvent apporter des informations utiles à la vente ou à la location au futur acquéreur ou locataire. Ces diagnostics ont valeur de certificat et constituent des garanties de conformité du bien. Les contrôles et mesures qu'il/elle effectue concernent la présence d'amiante, de plomb, de termites et autres parasites, l'installation du gaz, de l'électricité et le DPE (diagnostic de performance énergétique). Dans le cadre d'une diversification il/elle peut être amené à exercer des missions complémentaires tel que : assainissement non collectif, accessibilité du cadre bâti, diagnostic incendie, infiltrométrie..... Il/elle organise son activité en veillant à la conformité de son système métrologique et est capable de mettre en place des actions commerciale et de présenter son offre de service à son client.

ACTIVITÉS VISÉES

Contrôle des bâtiments, des locaux et réalise des diagnostics techniques (électricité, Dpe, sécurité, ...), sanitaires (amiante, plomb, parasites, gaz, ...) selon la réglementation. Prospective une clientèle de professionnels, propose des solutions techniques selon les besoins, impératifs du client et négocie les conditions commerciales de la vente. Peut coordonner une équipe.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Savoir définir les missions de diagnostics immobiliers obligatoires à son client et lui proposer des missions complémentaires ;

Être en capacité de conduire avec méthode une mission de diagnostics immobiliers en respectant chacune des réglementations spécifique au domaine (Gaz, électricité, amiante, plomb, termite, DPE....) ;

Avoir les aptitudes pour établir et rédiger des rapports réglementaires de diagnostics ;

Piloter son activité de diagnostics immobiliers, pérenniser son activité et la développer.

Blocs de compétences

RNCP34166BC01 — Définir les missions de diagnostics immobiliers

LISTE DE COMPÉTENCES

Recenser et analyser les documents techniques du bâtiment afin de répondre à la demande du client, en appliquant la réglementation liée aux diagnostic immobiliers.

Recenser et analyser l'ensemble des informations techniques et réglementaires en vue de définir les missions des diagnostics immobiliers obligatoires en fonctions de la situation du client (Vente du bien, mise en location, intervention avant travaux, avant démolition)

Établir

une offre commerciale cohérente en fonction des spécificités techniques du bâtiment afin de contractualiser la prestation et

d'accompagner son client dans ces obligations en tant que vendeur ou propriétaire bailleur d'un bien immobilier.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le/la candidat(e) devra analyser un bien immobilier qui lui sera présenté par un jury afin de répondre aux obligations réglementaires liées aux diagnostics immobiliers et présenter

l'offre afférente au jury.

RNCP34166BC02 — Conduire avec méthode une mission de diagnostics immobiliers

LISTE DE COMPÉTENCES

Concevoir et faire évoluer des prestations, des procédures techniques et opérationnelles d'intervention communes aux diagnostics en vue de l'élaboration des rapports de visite en respectant la réglementation spécifique à chaque domaine.

Contrôler un bien immobilier afin de procéder à la réalisation des différents diagnostics immobiliers (Gaz, Electricité, Amiante, Plomb, Terme, DPE) avec méthode qui donneront un état général du bien

et relever les situations potentiellement dangereuses pour les usagers en appliquant les différents protocoles et méthodologies d'intervention définie par la réglementation.

Produire les rapports de diagnostics pour chaque domaine matérialisant le contrôle sur site afin de les fournir au donneur d'ordre pour rendre opérante une clause d'exonération de la garantie du vice caché, en application de la loi n°99-471 du 8 juin 1999 modifiée par l'ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 en appliquant la réglementation spécifique à chaque domaine.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le/la candidat(e) a élaboré dans son rapport de soutenance les différents protocoles et rédiger les rapports applicables à chaque diagnostics immobiliers qui seront

soutenu devant un jury.

Le jury vérifie la Cohérence entre la réalisation du diagnostic immobilier réalisé sur site et le contenu du rapport.

RNCP34166BC03 — Piloter son activité de diagnostics immobiliers

LISTE DE COMPÉTENCES

Concevoir un système métrologique en vue d'assurer la maîtrise de la qualité des résultats des mesures tels qu'ils sont définis dans la réglementation.

Planifier une intervention technique afin de gérer efficacement l'approvisionnement en matériel et consommable imposer par la réglementation.

Élaborer un système de suivi efficace pour marquer des jalons pendant son cycle de certification afin de suivre les dates liées aux formations continues, les échéances des contrôles sur ouvrages et les dates de renouvellement de certifications telles qu'elles sont définies dans l'arrêté liés aux compétences des diagnostiqueurs immobiliers.

Concevoir un suivi de l'information technique, économique, réglementaire en vue de, se tenir informer sur la réglementation en vigueur concernant l'activité de diagnostiqueur (les évolutions métier), d'être informé des jurisprudences associées aux missions de DTT et de s'adapter rapidement aux évolutions réglementaires.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le/la candidate a développé ces différents indicateurs et stratégies dans son rapport qui seront soutenus devant un jury

RNCP34166BC04 — Pérenniser son activité et la développer

LISTE DE COMPÉTENCES

Evaluer les performances de son entreprise pour établir des prévisions, suivre les objectifs commerciaux et financiers en respectant un équilibre économique et social.

Surveiller l'activité commerciale de son secteur géographique concernant le diagnostic immobilier pour se positionner efficacement sur le marché, connaître les différents acteurs, ses concurrents et les prix pratiqués par l'ensemble des professionnels du secteur.

Développer un argumentaire sur ces produits et services afin de prospector la clientèle et répondre à des appels d'offres avec des méthodes appropriées (site web, élaboration d'une plaquette commerciale, e mailing, démarchage des prescripteurs)

Structurer une stratégie commerciale et de développement afin d'être à l'écoute des besoins et des nouveautés, d'en analyser la compatibilité avec le métier et son activité, tout en développant une offre de service innovante.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le /la candidat(e) à élaborer ces différents outils de gestion et de stratégie commerciales dans son rapport qui seront soutenu devant un jury.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le/la diagnostiqueur/euse immobilier exerce son activité dans les secteurs de l'immobilier et du bâtiment.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Diagnosticteur(euse) technique immobilier

- Opérateur(trice) de diagnostic immobilier
- Technicien(ne) en diagnostic immobilier
- Technico- commercial

en diagnostic immobilier

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Toute personne désirant exercer le métier de diagnostiqueur/euse immobilier doit posséder une certification de personne pour chaque diagnostic délivrée par un organisme certificateur accrédité par le COFRAC.

Cette certification réglementaire, est obligatoire depuis le 1er novembre 2007, pour la réalisation des diagnostics faisant partie du Dossier de Diagnostic Technique (Certification rendu obligatoire par l'article L 271- 6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

« Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 4 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 854 €
Familles professionnelles (FAP)	B6X71 — Techniciens experts et chargés d'études du BTP · tension 5/5 (Très élevée) B7X91 — Cadres des études BTP, des études géologiques, du mètre de la construction et du contrôle et diagnostic technique du BTP · tension 5/5 (Très élevée) H0X90 — Techniciens du contrôle qualité · tension 5/5 (Très élevée) H1X90 — Ingénieurs et cadres de fabrication et de la production · tension 4/5 (Élevée)

Projets de recrutement (BMO 2026)	11 716
Jugés difficiles à recruter	58 %
Emplois saisonniers	1 %
Familles professionnelles (FAP)	B6X71 — Techniciens experts et chargés d'études du BTP B7X91 — Cadres des études BTP, des études géologiques, du métré de la construction et du contrôle et diagnostic technique du BTP H0X90 — Techniciens du contrôle qualité H1X90 — Ingénieurs et cadres de fabrication et de la production

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Etre titulaire du BAC ou niveau BAC

OU

Avoir une expérience professionnelle de 1 an dans le secteur

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

5 personnes :

4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury

Le Directeur Pédagogique

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 960 €
Selon la branche	7 800 € – 7 960 €
Prise en charge	Branches concernées
7 960 €	Valeur par défaut · 212 branches
7 800 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date de décision	10/09/2019
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	10/09/2024

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2018	10	0	90 %	100 %
2017	10	0	80 %	90 %

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP38933

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)
RNCP34162, RNCP35015, RNCP36216, RNCP37340, RNCP37527, RNCP37790, RNCP38036

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34166/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	229
Parcours menés à terme	244
Taux d'achèvement	107 %
Période	02/2022 – 12/2024

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	585
Montant total engagé	1 578 202 €
Coût moyen par dossier	2 698 €
Durée moyenne	194 h
Période	01/2020 – 08/2024
France compétences	61 %
France Travail	30 %
Reste à charge titulaire	5 %
Entreprise	3 %
Régions	1 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.